

Conditions d'annulation :

Toute session commencée est due en totalité.

Les conditions d'annulation sont les suivantes :

1) Annulation à l'initiative du participant :

- Pour les stages et voyages : Un délai d'un mois (avant le stage ou voyage) est exigé pour les demandes d'annulation, passé ce délai aucun remboursement possible
- Pour les conférences et les cercles de tambour : Pas de remboursement, toute inscription est définitive
- Pour les consultations individuelles : Toute prise de rendez-vous est à régler sauf si annulation dans un délai supérieur à 48 heures

2) Annulation par l'association :

- Chèque restitué